

PROGRAMME

DES COURS QUI SE DONNENT

DANS

L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

PENDANT

LE SEMESTRE D'ÉTÉ 1844.



LAUSANNE,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE MARC DUCLOUX, ÉDITEUR.

—
1844.

PROGRAMME DES COURS

QUI SE DONNENT DANS

L'ACADÉMIE DE LAUSANNE.

PENDANT LE SEMESTRE D'ÉTÉ 1841.

ÉTABLISSEMENTS ANNEXÉS A L'ACADÉMIE.

ÉCOLE DE DESSIN.

M. ARLAUD, directeur.

L'Ecole est ouverte à MM. les Etudiants et les Externes :

Mercredi, jeudi et samedi, de 11 heures à 1 heure, toute l'année.

Mardi et jeudi, de 4 heures à 6 heures, toute l'année.

Mardi et Vendredi, de 10 heures à midi, pendant l'hiver.

Mardi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant l'été.

MANÈGE.

M. DELISLE, écuyer.

Le manège est ouvert toute la journée.

ÉCOLE DE GYMNASTIQUE.

M. SCHLÜTTER.

L'Ecole de gymnastique est ouverte à MM. les Etudiants, aux conditions arrêtées par le Conseil de l'Instruction publique.

F.

Faculté des Lettres et des Sciences.

LITTÉRATURE LATINE.

Vacat.

LITTÉRATURE GRECQUE.

M. ZÜNDEL, professeur ordinaire.

1. *Continuation de l'Histoire littéraire de la Grèce.*

Lundi et Mercredi à 7 heures.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

M. MONNARD, professeur ordinaire: *Historiens contemporains.*

Lundi, mercredi et vendredi à 6 heures.

LANGUE HÉBRAÏQUE.

M. DUFOURNET, professeur ordinaire: *Etude de la syntaxe hébraïque. Exercices d'interprétation et de composition.*

Lundi à midi.

PHILOSOPHIE.

Vacat.

SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES.

Vacat.

HISTOIRE.

M. OLIVIER, professeur ordinaire: *Le XVI^e siècle.*

Mardi et jeudi à 8 heures.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

M. SECRETAN-MERCIER, professeur ordinaire: *Calcul intégral.*

Tous les jours à 8 heures, excepté mardi et jeudi à 7 heures.

PHYSIQUE.

M. WARTMANN, professeur ordinaire:

1. *Cours d'Optique.*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi à 10 heures.

2. *Cours de Dynamique.*

Mercredi à 10 heures et vendredi à 7 heures.

CHIMIE ET MINÉRALOGIE.

M. MERCANTON, professeur extraordinaire:

1. *Chimie organique et analytique.*

Mardi, jeudi et samedi à 11 heures.

2. *Minéralogie et Géognosie.*

Lundi, mercredi et vendredi à 11 heures.

II.

Faculté de Théologie.

THÉOLOGIE EXÉGÉTIQUE.

M. DUFOURNET, professeur ordinaire :

1. *Exégèse de l'Ancien Testament : Job, Esaïe.*

Lundi à 11 heures, mardi à 10 et à 11 heures.

2. *Exégèse du Nouveau Testament : Suite de l'évangile de St. Jean et les épîtres du même apôtre.*

Jeu-di à 10 et à 11 heures, ven-dredi à 11 heures.

3. *Herméneutique ; suite du cours.*

Mercredi à 11 heures.

4. *Langue hébraïque : Syntaxe, Exercices d'interprétation et de composition.*

Lundi à midi.

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

M. HERZOG, professeur ordinaire : *Histoire ecclésiastique, depuis la fin de la réformation jusqu'à nos jours.*

Lundi et samedi à 10 heures, jeu-di à 8 heures, mercredi et ven-dredi à 8 et à 9 heures.

THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE.

M. CHAPPUIS, professeur ordinaire :

4. *Théologie biblique de l'Ancien Testament.*

Mercredi et ven-dredi à 6 et à 7 heures.

2. *Morale chrétienne, première partie du cours.*

Mardi et Jeu-di à 6 et à 7 heures.

THÉOLOGIE PRATIQUE.

M. VINET, professeur ordinaire :

1. *Etude homilétique d'un livre de la Bible.*

Mardi à 9 heures, mercredi et ven-dredi à 10 heures.

2. *Exercices de prédication.*

Mercredi à midi, samedi à 9 heures.

3. *Exercices de catéchisation.*

Jeu-di à 9 heures.

EXERCICES DE PRÉDICATION DIRIGÉS PAR LES QUATRE PROFESSEURS RÉUNIS.

Samedi à midi.

III.

Faculté de Droit.

DROIT ROMAIN.

Vacat.

DROIT PUBLIC ET INTERNATIONAL.

M. EMERY, professeur extraordinaire : *Droit international de l'Europe d'après les traités.*

Lundi, mercredi et ven-dredi à 11 heures.

DROIT CRIMINEL ET HISTOIRE DU DROIT.

M. EDOUARD SECRETAN, professeur ordinaire:

1. *Droit pénal, partie spéciale.*

Lundi et samedi à 9 heures.

2. *Histoire du droit germanique.*

Mardi et Mercredi à 9 heures.

3 *Philosophie du droit : histoire des systèmes au XVIII^e et au XIX^e siècle.*

Jeudi et vendredi à 9 heures.

DROIT CIVIL.

M. SECRETAN-SECRETAN, professeur extraordinaire:

Droit civil du Canton de Vaud, continuation.

tous les jours à 10 heures.

Ce programme est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.

Le Recteur, CH. MONNARD.

Le Secrétaire, A. CURTAT.

TERMES D'INSCRIPTION POUR LES EXAMENS.

12 Octobre. 7 mars. 1^{er} Avril. 19 juillet.